

Objet : Enquête publique autorisation environnementale et permis d'aménager RN147 Mise à 2x2 voies au nord de Limoges

Le projet d'aménagement de la RN147 exposé dans les nouveaux documents de 2025 soulève plusieurs **préoccupations environnementales** et présente certains défauts notables. Il est important de souligner que ces défauts étaient déjà présents dans les rapports précédents, mais qu'ils sont **progressivement minimisés** au fil du temps, alors même que la conscience écologique collective ne cesse de croître. Cette évolution paradoxale met en évidence une **contradiction dans la manière dont les impacts environnementaux sont évalués et communiqués**.

Impact environnemental du tracé :

- **Fragmentation des habitats naturels :** La construction de la nouvelle infrastructure risque de diviser des écosystèmes, perturbant les corridors écologiques essentiels pour la faune locale. Cette fragmentation peut entraîner une diminution de la biodiversité et isoler certaines populations animales.
- **Atteinte aux zones humides :** Le tracé prévu traverse plusieurs zones humides, des milieux cruciaux pour la régulation hydrologique et la biodiversité. Leur perturbation pourrait affecter la qualité de l'eau et augmenter les risques d'inondation.
- **Augmentation des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique :** L'élargissement de la route entraînera probablement une hausse du trafic, accentuant les émissions de polluants atmosphériques et les nuisances sonores, ce qui peut avoir des répercussions sur la santé des riverains et la qualité de l'air.

Défauts de la route :

- **Consommation d'espaces agricoles :** Le projet nécessite l'acquisition de terres agricoles, réduisant ainsi les surfaces dédiées à l'agriculture locale et impactant les agriculteurs de la région.
- **Coût élevé et rentabilité incertaine :** Les investissements requis pour la mise à 2x2 voies sont conséquents. Des études suggèrent que le rapport coût-bénéfice pourrait ne pas être favorable, notamment si l'augmentation du trafic escomptée ne se réalise pas.
- **Impact sur le paysage :** La transformation de la RN147 modifiera le paysage local, avec la construction de viaducs, ponts et autres infrastructures, pouvant dénaturer le caractère rural et naturel de la région.

Contradictions dans l'analyse multicritères des variantes proposées :

L'analyse multicritères des variantes rappelée dans le document mémoire en réponse au CNPN [1] est en contradiction totale avec le dossier de concertation de 2004 [1]. À l'époque, il était mentionné que pour le tracé "magenta" qui est aujourd'hui le tracé retenu :

- « Cette variante présente un très fort risque de pollution alluviale du ruisseau de Frégefond et de la nappe alimentant les sources »
- « Une sensibilité globale forte liée à un risque d'impact très fort sur un habitat naturel d'intérêt communautaire cumulé à un risque de destruction d'un site de reproduction amphibien de fort intérêt patrimonial »

Cette contradiction illustre un phénomène plus large : alors que les connaissances scientifiques et la conscience écologique progressent, **les rapports successifs ont tendance à minimiser les risques environnementaux déjà identifiés. Ce décalage interroge la sincérité de la prise en compte des enjeux environnementaux dans le processus décisionnel et justifie un réexamen critique du projet.**

Il est essentiel que **les autorités prennent en compte ces impacts** et défauts potentiels, en menant des études approfondies et en consultant les parties prenantes locales, afin de minimiser les conséquences négatives de ce projet sur l'environnement et la communauté.

[1] https://www.haute-vienne.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/46891/398782/file/6_RN_147-NL_DAE_Avis_Memoire%20en%20reponse%20avis%20CNPN2%20240730_indB.pdf

[2] RN147 Bellac-Limoges – Dossier de concertation, 2004